Règles de collecte des points M**BUN

1) NATURE DE L'INITIATIVE

Collecte de Points

2) DESTINATAIRES

La collecte de points est entièrement gratuite et réservée exclusivement aux titulaires de la Carte de Fidélité MBUN, ci-après "Carte MBUN", délivrée par MBun Srl, Via Artigianelli 71/7, Rivoli (TO), TVA n° 10186070016, ci-après "Promoteur".
La Carte M**BUN est personnelle et non transmissible.

2.1) ENTITÉ DÉLÉGUÉE

Agence ZIP S.r.l., V. Belfiore 45/A, Turin (TO), TVA n° 11282620019.

3) PORTÉE GÉOGRAPHIQUE

Valable sur tout le territoire national, dans les points de vente du groupe M**BUN.

4) DURÉE

5 ans : du 20/05/2022 au 30/04/2027.

5) MODALITÉS DE PARTICIPATION

5.1) EN QUOI CONSISTE-T-ELLE

Les titulaires de la Carte M**BUN accumulent des points "astérisque" à chaque achat, qui donnent droit à des avantages ou des récompenses.

5.2) ACCUMULATION DES POINTS

- 1 point pour chaque euro dépensé.
- La carte doit être présentée au moment du paiement.
- Aucun crédit rétroactif de points.
- Des points bonus peuvent être offerts pour des produits spécifiques ou des coupons.

6) ATTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

6.1) MODALITÉS

- Les points sont déduits lors de l'utilisation.
- La validité des points est annuelle : remise à zéro chaque 30 avril.
- Après cette date, les points sont perdus.
- Les récompenses peuvent être réclamées à tout moment de l'année.

6.2) RÉCOMPENSES DISPONIBLES

Récompense	Qté	Valeur	Points Requis
6 canettes Molecola	12	4,00 €	80
Bon de réduction M**BUN 5 €	1800	5,00 €	100
Bon Menu Apéritif	5	8,00 €	150
Bon Menu Enfant	6	8,00 €	150
Bon réduction 10 € Fête Enfants	5	10,00 €	200
Bon Menu M**BUN	36	13,90 €	220
T-shirt M*Bun	10	15,00 €	250
4 Bouteilles M**Biunda 33 cl	5	16,00 €	280
4 Bouteilles M**Rusa 33 cl	5	16,00 €	280

7) RETRAIT DES RÉCOMPENSES

Les récompenses sont à retirer dans les points de vente M**BUN, sur présentation de la Carte, avant le 30 avril de chaque année.

8) COMMUNICATION

L'initiative sera promue via le site M**BUN et d'autres supports. Le règlement complet sera disponible en ligne.

9) OBLIGATIONS SELON LE DPR 430/2001

- Le règlement est auto-certifié et conservé au siège du Promoteur (ou de l'entité déléguée).
- Les éventuelles modifications seront communiquées en magasin.
- Une caution de 3 200 € (20% de la valeur totale des prix) a été versée au Ministère du Développement Économique sous forme de garantie bancaire.
- La preuve de ce dépôt a été transmise dans les délais.

La participation implique l'acceptation intégrale du présent règlement, toujours consultable